

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 26 Mars 2025

Délibération n°019D2025

Objet : Finances – Budget principal - Dotations aux provisions pour créances douteuses

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 72</i>	<i>Votants : 78</i>	<i>Absents/Excusés : 43</i>
Date convocation : 12/03/2025		Date de l'affichage : 12/03/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BARBIER Jacqueline, BOUNOUA Laure, BERTHELOT Delphine, BERTON Muriel, DA SILVA Carole, DEFONTAINE Sophie, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GUBLIN Florence, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, OCKOCKI Sophie, PICOT Sylvia, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, AUBRY Christophe, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOUCHET Christian, BOURDON Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAPOTEL Christian, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, CRETOLLE Eric, DECHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DYON Patrick, FRANCOIS Quentin, GEOFFRIN Etienne, GUENARD Raphaël, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LENRUME Patrick, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Bernabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Philippe, OUDIN Cédric, PAILLEZ Wlady, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Robert, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAUDIN Jean-Marie, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, MEIRHAEGHE Sonia, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore (pouvoir DECHARMES Dominique), ROSSETTI Corinne,
Messieurs AUVY Thomas, BERGERAT Gérard, BLOUQUIN Pascal, BOURGOIN Michel (pouvoir à CHAMBON Hervé), CORDIER Dany, FRISON Pierre, GENET Patrick (pouvoir JOANOT Pascal), GUICHARD Olivier, LAURENT Francois (pouvoir à CHAUCHEFOIN Daniel), LEFEVRE Jean-Christophe, ROUAIX Michel (pouvoir à ROBLET Bernard), SCHMIDT Xavier (pouvoir JACQUINET Olivier), THIERRY Clément

Assistaient :

JANNY Philippe.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°019D2025
(Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Considérant l'état des restes à recouvrer transmis par la Trésorerie Troyes Agglomération,
Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables et sur proposition du comptable public,
Considérant qu'il convient de prévoir la dépense à hauteur de 15 % du montant des créances au 31/12 de l'année N-2,
Vu l'avis du Bureau en date du 5 Mars 2025,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE la constitution d'une provision supplémentaire pour créances douteuses à hauteur de 820 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au compte 6817 " Provision pour dépréciation actifs circulants" pour un montant total de 820 €.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :
- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.03.27 20:32:13 +0100
Ref:8447702-12681393-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON